



ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986 sous le nom d'Association des usagers de la langue française, en vertu de la III^e partie de la *Loi sur les compagnies* (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

alternative	En français, on entend par « alternative » (au singulier) une situation qui présente deux possibilités entre lesquelles il faut choisir, contrairement au mot anglais « alternative », qui désigne chacune de ces possibilités. Toutefois, sous l'influence de l'anglais, « alternative » est souvent employé à tort, en français, dans le sens anglais du mot.	
	<u>Emplois fautifs</u> Quelqu'un a une alternative à proposer pour régler ce problème? Je vois une alternative . Il a été contraint de démissionner : il n'avait pas d' alternative .	<u>Emplois corrects</u> Pour terminer le travail en cours, l' alternative est la suivante : nous nous réunissons aujourd'hui par vidéoconférence ou nous attendons que tous les collègues se présentent au bureau demain. Voici l' alternative devant laquelle nous nous trouvons : nous nous battons de toutes nos forces ou nous capitulons. Quelqu'un a une solution à proposer pour régler ce problème? Je vois une possibilité . Il a été contraint de démissionner : il n'avait pas le choix .
Sources	La Banque de dépannage linguistique de l'OQLF De Villers, Marie-Éva. <i>Multidictionnaire de la langue française</i> . Éditions Québec-Amérique inc. 7 ^e éd. 2021	
Date	Avril 2022	



Fiche rédigée et mise en ligne grâce à une contribution du
Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française